Description du service Bring Your Own Carrier (BYOC) de RingCentral

Services « Bring Your Own Carrier » (BYOC)

A. Aperçu du Service. Pour les clients multinationaux, RingCentral offre un logiciel en tant que service dans lequel les clients fournissent leurs propres services d'opérateur de télécommunication local (« Bring Your Own Carrier » ou **« BYOC »**). Le BYOC permet aux Clients de bénéficier de la fonctionnalité PBX dans le cloud du RingEX RingCentral, en connectant leur opérateur vocal local existant à la fonctionnalité PBX dans le cloud, qui comprend des services de vidéoconférence, de messagerie d'équipe et de partage de fichiers. Tous les appels vers et depuis le réseau téléphonique public commuté (« RTPC » ou « PSTN » en anglais) passent par le réseau de l'opérateur vocal local via une passerelle achetée et détenue par le Client (la « Passerelle » ou « Gateway » en anglais).

B. Fourniture de Services. RingCentral ne fournit la solution BYOC que dans le cadre des services achetés dans le Pays d'Origine. RingCentral met à la disposition du Client l'utilisation du PBX dans le cloud de RingCentral et des services connexes afin que le Client puisse déployer ces services pour soutenir ses Utilisateurs finaux dans les Sites BYOC. RingCentral a activé ces services à la demande du Client, y compris les files d'attente d'appels, le transfert d'appels, la messagerie vocale, la VoIP de poste à poste et d'autres services connexes. Le Client reconnaît que RingCentral n'est pas le fournisseur de services VoIP ou de services vocaux dans le cadre de la solution BYOC, et que Le Client, conjointement avec son opérateur vocal local, est le fournisseur de tous les services vocaux, VoIP, de conférence ou autres services connexes à ses utilisateurs dans les emplacements BYOC (« Service de Télécommunications Locales »).

C. Exonération de responsabilité de RingCentral. Aux fins de la fourniture de BYOC, le Client reconnaît que RingCentral n'a aucune responsabilité quant à la performance, la sécurité ou la disponibilité du Service de Télécommunications Local ou de la Passerelle (collectivement, la « Solution Locale »). Le Client accepte d'indemniser, de défendre et de dégager RingCentral et ses sociétés affiliées de toute responsabilité découlant de l'utilisation par le Client de BYOC ou de la Solution locale.

D. Limitations relatives aux Appels d'Urgence et à la Numérotation

L'APPEL D'URGENCE PEUT NE PAS ÊTRE DISPONIBLE AVEC LA SOLUTION BYOC DANS TOUS LES PAYS. Le PBX RingEX Cloud peut être incapable de connecter les appels d'urgence pour les solutions personnalisées dans les pays pour lesquels RingCentral n'a pas encore activé les capacités de numérotation locale. **LE CLIENT DOIT METTRE À LA DISPOSITION DE SES UTILISATEURS FINAUX DES DISPOSITIONS ALTERNATIVES POUR PASSER DES APPELS D'URGENCE DANS CES ENDROITS**. Le Client doit travailler avec son représentant de compte et son équipe de mise en œuvre pour identifier la disponibilité du service. La Numérotation locale n'est pas disponible dans les pays dont le service n'a pas été officiellement lancé par RingCentral. Tous les Utilisateurs Finaux BYOC émettant des appels depuis des pays qui ne sont pas actuellement pris en charge par Global RingEX doivent composer le préfixe du pays concerné pour effectuer des appels locaux. Le Client doit travailler avec son représentant de compte et son équipe de mise en œuvre pour identifier la disponibilité du service.